

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ

SECRETARIAT D'ÉTAT A LA SANTÉ

Direction générale de l'offre de soins

Sous-direction du pilotage de la performance des acteurs de l'offre de soins

Bureau : Qualité et sécurité des soins

Paule Kujas

Adjointe au chef de bureau – Pôle produit de santé

Tél. 01 40 56 77 43

paule.kujas@sante.gouv.fr

N° 198

Paris, le 19 SEP. 2011

Objet : Renouvellement des contrats de bon usage du médicament – prorogation

Monsieur le Président,

Suite à votre courrier du 5 septembre 2011, vous avez sollicité mes services concernant le renouvellement des contrats de bon usage des médicaments arrivant à échéance à la fin de l'année 2011.

La sous direction du pilotage de la performance des acteurs de l'offre de soins, et plus particulièrement le bureau qualité et sécurité des soins, organise chaque année depuis 2007, un bilan de la mise en œuvre des contrats de bon usage des médicaments en lien avec les agences régionales de santé (ARS) et les observatoires du médicaments des dispositifs médicaux et de l'innovation thérapeutique (OMEDIT).

Le bilan réalisé par mes services en 2010 a montré la nécessité de faire évoluer le décret relatif au contrat de bon usage sur les points suivants :

- Harmoniser la durée des contrats de bon usage avec celle des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM), les périodes de recueil et d'évaluation en particulier entre le calendrier du contrat de bon usage et celui de l'article 47 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2009, ainsi que les périodes de recueil des indicateurs HAS pour les établissements de santé ;
- Standardiser le rapport d'étape annuel en intégrant les indicateurs généralisés de la HAS ;
- Accompagner les régions avec des outils d'évaluation harmonisés.

Compte tenu de l'impact sur l'organisation des établissements, vous serez très prochainement consultés sur le projet de décret intégrant ces modifications.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes meilleures salutations.

Monsieur Lamine Gharbi
Président
FHP-MCO
81, rue Monceau
75008 Paris

*Vos aug note que les améliorations
du dispositif, envisagées vont dans le
sens de la simplification et de l'efficacité
que vous sollicitez de nos vœux*

Très cordialement

La Directrice Générale
de l'Offre de Soins